

ACCORD DE COOPÉRATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE FORMATION DE FRANÇAIS
--

Entre

L'Université Lumière Lyon 2
sise 86 rue Pasteur – 69365 LYON cedex 07 – France
Représentée par sa Présidente, *Nathalie Dompnier*

D'une part,

Et

L'Université de Göteborg,
Sise Box 100, 405 30 Göteborg
Représentée par la Directrice du département des Langues et Littérature, *Katharina Vajta*

D'autre part,

Préambule :

Cet accord de coopération annule et remplace l'accord de coopération déjà existant mettant en œuvre un stage de français signé en 2017 pour 5 ans par le Recteur de l'Université de Göteborg et la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'accord :

L'Université Lumière Lyon 2 organise des formations, destinées à un nombre maximum de 25 étudiant.es de l'Université de Göteborg par formation.

Article 2 – Responsable de la formation :

Sur proposition du Vice-Président des Relations Internationales de l'Université Lumière Lyon 2, en accord avec le Directeur de l'Institut des Langues et Littératures de l'Université de Göteborg, l'Université Lumière Lyon 2 désignera un responsable de formation chaque année lors de la rédaction des annexes.

Article 3 – Engagements de L'Université Lumière Lyon 2 :

- 1 – L'Université Lumière Lyon 2 met à disposition des salles de cours adaptées pour les programmes.
- 2– Les étudiant.es inscrits à l'Université de Göteborg participant au programme bénéficieront d'une exonération des droits d'inscription ainsi que de la CVEC.

3 – A la suite de ce programme, les étudiant.es qui le souhaitent pourront poursuivre un semestre de plus en études intégrées à l'Université Lumière Lyon 2, dans le cadre défini par les accords Erasmus + existants entre l'Université de Göteborg et l'Université Lumière Lyon 2.

Article 4 – Engagement de L'Université de Göteborg :

- 1 – L'Université de Göteborg, Institut des Langues et Littératures, s'engage à prendre en charge :
 - Une compensation forfaitaire aux coûts correspondant aux heures de cours, dont le détail est précisé en annexe pédagogique.
 - Un montant correspondant à l'indemnité de coordination pédagogique.

Le montant des différents coûts pris en charge par l'Université de Göteborg sera précisé dans les annexes financières.

Article 5 – Les annexes :

1 – annexe financière : elle fixe les montants des coûts mentionnés au titre de l'article 5 et fera l'objet d'une révision et signature annuelles par les représentants des deux établissements concernés. Les annexes financières devront être signées annuellement avant le début des formations.

2 – annexe pédagogique : elle est composée du calendrier des formations organisées à l'Université Lumière Lyon 2.

L'annexe pédagogique sera mise à jour annuellement et présentée en accompagnement de l'annexe financière.

Article 6– Engagement prévus en ordre inverse

1 - La collaboration en matière d'échange d'étudiants prévue dans la présente convention peut être convenue entre les parties pour s'appliquer dans un ordre inversé, auquel cas le Département des Langues et Littératures de l'Université de Göteborgs propose une offre d'échange d'étudiants similaire à celle prévue aux articles 3 et 4, et l'Université Lumière Lyon 2 verse des droits d'inscription conformément à l'article 5 et à une annexe financière établie par l'Université de Göteborgs. Toute nécessité de clauses supplémentaires pour régler les engagements des parties en cas d'inversion de commande, sera établie par écrit et amendée à la convention.

2- Considérations relatives aux marchés publics de l'Université de Göteborgs : La collaboration définie dans cet accord est inadaptée aux marchés publics donnant lieu à un contrat commercial, et se fonde sur l'exemption pour les " marchés publics entre autorités " selon le chapitre 2, § 17 de la loi suédoise sur les marchés publics (SFS 2016:1145).

Article 7– Durée de l'accord :

La présente convention est établie pour une durée de 5 ans à compter de la date de sa dernière signature.

Elle est modifiable par voie d'avenant.

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de 6 mois. Elle peut également être résiliée de plein droit, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, en cas d'inobservation des clauses qu'elle contient, après mise en demeure restée infructueuse pendant le délai d'un mois, sans préjudice des dommages et intérêts auxquelles la partie lésée peut avoir droit.

Article 8: Litiges

Les parties s'engagent à chercher en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. Si cette solution à l'amiable s'avère impossible, les universités associées ont le droit de soumettre le cas au tribunal compétent dans le pays du défendeur.

Le présent accord est rédigé quatre exemplaires, deux en français et deux en anglais, chacune des versions étant identique, les quatre font foi.

Lyon, le 08/12/2022

Madame la Présidente de
L'Université Lumière Lyon 2



Nathalie Dompnier

Göteborg, le

Madame la Directrice du département des
Langues et Littérature de l'Université
Göteborg

Katharina Vajta

Annexe financière

**Stage pour l'Université de Göteborg organisé par le CIEF de l'Université Lyon 2
Semestre 1 : année universitaire 2022 - 2023**

Conformément à la convention générale de l'accord de coopération pour la mise en œuvre de stages de français au CIEF de l'université Lyon 2 Lumière, la participation financière totale de l'Université de Göteborg est fixée à 12552 euros.

- 10920 euros pour 70 heures de cours et examens. Les volumes horaires des cours sont déterminés dans l'annexe pédagogique qui correspond à la convention générale. Le stage est organisé par le CIEF de l'université Lyon 2 à l'intention d'un groupe de 25 étudiants maximum provenant de l'Université de Göteborg.
- 1632 euros correspondent aux frais de coordination générale du programme par le CIEF, et la personne désignée au sein du CIEF afin d'assurer la coordination pédagogique du programme.

Conformément à la convention, le versement de la participation de l'Université de Göteborg au CIEF de l'Université Lyon 2 pour un montant de 12552 euros, sera payé en un seul versement.

Annexe pédagogique
Stage pour l'Université de Göteborg organisé par le CIEF de l'Université Lyon 2
Semestre 1 : année universitaire 2022 - 2023

Le stage de formation linguistique des étudiants de Göteborg comportera :

26 heures de grammaires réalisées par un enseignant de l'université de Göteborg, financées par l'université de Göteborg. L'Université Lumière Lyon 2 fournira gracieusement à l'enseignant une salle équipée d'un ordinateur et d'un projecteur pour assurer les cours.

Les enseignants du CIEF réaliseront :

12 heures de cours de grammaire

17 heures de cours de civilisation

16 heures de cours de littérature.

21 heures de cours d'expression orale.

4 heures de contacts pour préparation et présentation du programme aux étudiants en distanciel.

Soit un total de 70 heures de cours.

Le contenu des programmes de cours est établi en cohérence avec le cursus des étudiants à Göteborg. Des échanges entre les enseignants de Göteborg et de Lyon 2 définiront les contenus de cours, œuvres étudiées, points spécifiques.

Une épreuve de grammaire préparée par Göteborg est organisée et surveillée par le personnel de Lyon 2.

Une responsable pédagogique coordonne le programme pour Lyon 2 : Stéphanie Palisse.

Stephanie.Palisse1@univ-Lyon.fr

Le CIEF de Lyon propose par l'intermédiaire de sa responsable animation des sorties, rencontres, activités dont les étudiants de Göteborg peuvent bénéficier.

Des rencontres et activités seront proposées pour mettre en lien les étudiants en études scandinaves de l'Université Lyon 2 et les étudiants de Göteborg.